

Paris

Session : Année 2024-2025

Année d'étude : 2^e année de Licence en droit ou en science politique

Discipline : Droit Administratif
(Unités d'Enseignements Fondamentaux 2)

Titulaire(s) du cours : M. le professeur Bertrand SEILLER

Durée de l'épreuve : 3h

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Ce sujet comporte 3 pages. Avant de composer, veuillez vérifier que votre sujet est complet.

Les étudiants traiteront l'un des deux sujets suivants.

Sujet théorique :

La forme et la procédure dans le droit des actes administratifs unilatéraux

Sujet pratique :

La construction et la mise en service du tramway dans la ville de X..., est à l'origine de plusieurs litiges.

En premier lieu, M. A. est depuis longtemps propriétaire d'une pharmacie installée le long d'une avenue sur laquelle circule désormais le tramway. Il est notamment spécialisé dans la fourniture de matériel pour personnes handicapées. Les travaux de construction des voies, d'une durée de 18 mois devant son officine (du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2024), ont suscité divers désagréments. Tout d'abord, en dépit des dispositifs temporaires installés par la commune pour permettre l'accès permanent à l'officine, M. A fait valoir que le chiffre d'affaires de son établissement a connu une baisse de 20 % sur la période considérée. Il est prêt à produire sa comptabilité pour en attester. Ensuite, l'intéressé se plaint d'avoir dû procéder à d'importants travaux, à la fin de la construction des voies, pour rétablir l'accessibilité de son officine. En effet, le trottoir ayant été surélevé, elle n'était plus accessible aux personnes en fauteuil roulant. **Il dispose de factures pour un montant de 35 000 euros.**

En deuxième lieu, M. B qui réside à X..., a été victime d'une mauvaise chute en circulant de nuit et à pied (le 12 novembre 2024) dans l'une des rues où étaient réalisés les travaux de construction du tramway. Il s'est cassé la jambe en tombant dans une tranchée creusée dans un trottoir et non signalée. Il prétend que cet accident a eu pour lui des conséquences particulièrement désastreuses parce qu'il faisait alors partie du club de football de la ville et que les séquelles de sa blessure ont conduit les dirigeants du club à renoncer à lui faire signer un contrat de joueur professionnel comme c'était initialement prévu.

En troisième lieu, M. C, agent municipal de la ville de X..., estime inadmissible que les employés communaux ne bénéficient pas d'une utilisation gratuite du tramway ou, du moins, d'un tarif réduit identique à celui consenti à diverses catégories de la population (chômeurs, personnes handicapées, étudiants...). Sa demande au président de la

communauté d'agglomération (qui gère le service de tramway) a reçu une réponse négative par une lettre reçue le 15 avril dernier.

Vous analyserez les problèmes juridiques posés par ces différentes affaires en présentant les voies de droit ouvertes aux intéressés, les juridictions compétentes pour en connaître, la procédure à respecter pour les saisir et, le cas échéant, les fondements de leurs prétentions et les chances de succès de celles-ci.